



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**Annexe**

de la décision de la Commission modifiant la décision de la Commission C(2016)7247 du 11.11.2016 relative au programme d'action annuel 2016 en faveur de la République du Mali à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

**Document d'action concernant le « Contrat de réforme sectorielle du secteur SANAD (sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable), focus sur filière rizicole et gouvernance à l'Office du Niger »**

**PROGRAMME ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier et le programme d'action/la mesure au sens des articles 2 et 3 du règlement n° 236/2014.

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	« Contrat réforme sectorielle secteur SANAD (sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable), focus sur filière rizicole et gouvernance à l'Office du Niger » Numéro CRIS: ML/FED/038-972 financé par le 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED)	
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	Mali L'action sera menée à l'endroit suivant: Une partie des mesures complémentaires se déroulera dans les régions de Ségou, de Sikasso et de Koulikoro.	
<b>3. Document de programmation</b>	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 pour le Mali	
<b>4. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	
<b>5. Secteur d'intervention/ domaine thématique</b>	Développement rural et sécurité alimentaire	Aide au développement: OUI <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

<b>6. Montants concernés</b>	Coût total estimé: 76 500 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 76 500 000 EUR dont : 34 300 000 EUR au titre de l'appui budgétaire ; 41 853 591, 53 EUR au titre de l'appui complémentaire.			
<b>7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b>	Appui budgétaire et modalité de projet <b>Gestion directe</b> avec: - - appui budgétaire: contrat d'appui aux performances des réformes sectorielles - passation de marchés <b>Gestion indirecte</b> avec la Coopération technique allemande (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – GiZ et Kreditanstalt Für Wiederaufbau - KFW) et avec l'UNICEF <b>Gestion indirecte</b> avec la République du Mali			
<b>8 a) Code(s) CAD</b>	31110 – Politique agricole et gestion administrative 31120 – Développement agricole			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	Gouvernement du Bénéficiaire – 12000 Gouvernement tiers (coopération déléguée) - 13000			
<b>9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes avec handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>

10. Marqueurs internes	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Digitalisation	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
11. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	S.O.			

## RESUME

Le contrat de réforme sectorielle (CRS) appuiera l'amélioration de la gouvernance du secteur SANAD (en particulier le développement de la chaîne de valeur du riz au Mali de par son potentiel de promouvoir une croissance inclusive et durable, et de lutte contre l'insécurité alimentaire) et contribuera à renforcer la crédibilité de la politique nationale de nutrition (notamment l'opérationnalisation du plan multisectoriel de nutrition 2021-2025). Le CRS vise premièrement à accompagner les objectifs fixés par le gouvernement en termes de développement de la chaîne de valeur dans la politique de développement agricole et son plan national d'investissement dans le secteur agricole. Il vise aussi, en parallèle, à appuyer les objectifs du gouvernement en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles et en réduction de la malnutrition aiguë sévère (MAS) chez les enfants, à travers une meilleure disponibilité des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) pour la prise en charge de la MAS au Mali.

Le présent appui sera mis en œuvre par le biais d'un appui budgétaire, assorti de mesures complémentaires. Ce CRS vient en complément de l'appui de l'UE à la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire au Mali (contrat SBC II et activités projets). Il se base sur une double approche progressive afin de : (i) maintenir la crédibilité de la politique sectorielle agricole et en particulier le Plan national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA)( en renforçant son cadre de suivi et évaluation et les liens avec la gestion des finances publiques) ; (ii) de renforcer la dimension intersectorielle de la nutrition et la transversalité de sa prise en charge pour renforcer la crédibilité de la Politique nationale de nutrition, et en particulier le plan d'action multisectoriel de nutrition.

Les indicateurs de performance de l'appui budgétaire ciblent spécifiquement des domaines principaux de réformes de la chaîne de valeur, à savoir la structuration des acteurs de la filière (Interprofession Riz), l'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production et de la gouvernance dans la principale zone productrice du riz du Mali (l'Office du Niger). Ces indicateurs ciblent aussi la capacité du gouvernement à assurer (i) des réponses de qualité face aux crises alimentaires et nutritionnelles au Mali, notamment à travers la mise en place d'un système fonctionnel de suivi et de gestion de ces crises et (ii) une meilleure disponibilité des ATPE en vue d'améliorer la prise en charge des enfants atteints par la malnutrition au Mali.

Les mesures complémentaires permettront de réaliser des aménagements hydroagricoles dans les régions de Ségou, Sikasso et de Koulikoro, d'assister et de renforcer les capacités techniques et opérationnelles: 1) des acteurs des filières agricoles (riz et les produits maraîchers) ; 2) de la cellule de planification et des statistiques du secteur ; 3) des services du Ministère de l'Économie et des Finances et/ou des ministères en charge des subventions agricoles; et 4) des services de la

santé (Direction nationale de la santé et/ou Direction de la pharmacie et des médicaments) dans leurs domaines respectifs.

Ce programme contribuera ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action de La Valette, en particulier dans le domaine 1.1 « Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté » ainsi que dans le domaine 5 « Retour, réadmission et réintégration ». Ce programme contribuera en effet à améliorer les conditions pour le développement socio-économique des zones d'intervention, en fournissant des opportunités d'emplois aux populations locales et en augmentant leur capacité de résilience. Le projet pourra également offrir des emplois aux personnes retournées après une situation de migration irrégulière ainsi qu'attirer des exploitants agricoles d'autres régions du pays qui pourront bénéficier des parcelles. Ceci limiterait la recherche d'opportunités économiques hors du pays et donc les phénomènes de migration.

## **1 ANALYSE DU CONTEXTE**

### **1.1 Description du contexte**

Selon les dernières statistiques nationales, entre 2007 et 2014 le secteur agricole a contribué en moyenne à 36.8% du PIB du Mali. Le secteur emploie près de 80% de la population active. Au plan physique, le Mali dispose d'énormes potentialités, environ 43,7 millions ha de terres étant utilisables pour l'agriculture et l'élevage. Toutefois, le Mali reste fortement vulnérable aux chocs exogènes, principalement d'ordre climatique (ex. sécheresses, inondations, faibles crues). De par la faible adaptation de l'agriculture, la dégradation des ressources naturelles est préoccupante. En effet, le Mali est entre les vingt pays les plus vulnérables au changement climatique avec un déficit en eau très haut et une tendance à une forte réduction et variabilité des précipitations et une hausse de températures.<sup>2</sup>

Selon les prévisions du Gouvernement, la croissance du secteur agricole sur la période 2016-2018 sera surtout due à la croissance de la filière rizicole qui devrait atteindre 9,9%, tandis que l'agriculture vivrière afficherait une croissance de 6,8%, et la filière coton une croissance de 5,9%. Le taux de croissance pour le sous-secteur élevage est estimé à 5% à l'horizon 2018 et celui de la pêche/pisciculture à 4.5%<sup>3</sup>.

Une récente étude de la Direction générale de la Coopération internationale et du développement (DEVCO, aujourd'hui INTPA – Direction générale pour les partenariats internationaux)<sup>4</sup> a conclu que la chaîne de valeur du riz au Mali est économiquement et globalement durable, compétitive et contribue à une croissance inclusive soutenue pour les acteurs. On estime qu'environ 5 millions de Maliens, représentant un tiers de la population, sont directement impliqués dans cette chaîne de valeur qui distribue des revenus d'une manière raisonnablement équitable. Les petites exploitations familiales, très souvent situées à la limite de l'agriculture de subsistance, sont les principales bénéficiaires de la valeur ajoutée au long de la chaîne (voir l'étude de DEVCO, mars 2016). Les femmes aussi bénéficient du développement de la filière : de façon directe, car elles sont particulièrement actives dans la transformation du riz ; de façon indirecte, car, pour les systèmes de maîtrise totale de l'eau (voir ci-dessous), il est courant d'associer à la culture du riz et le maraîchage en contre-saison qui est une activité typiquement féminine au Mali.

La situation nutritionnelle au Mali reste inquiétante. Elle est caractérisée par la stabilité de

---

<sup>2</sup> Le Mali fait partie des vingt pays les plus vulnérables au changement climatique selon ND-Gain qui identifie la capacité technologique en agriculture comme une des composantes de vulnérabilité (<http://index.gain.org/country/mali>).

<sup>3</sup> Données du Cadre de Relance et de Développement durable du Mali, 2016-2018

<sup>4</sup> Analyse et développement inclusif et durable de la chaîne de valeur du riz au Mali, DEVCO, mars 2016

prévalences fortes de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë chez les enfants (10,7 % d'enfants affectés par la malnutrition aiguë globale (MAG), 2,6 % par la malnutrition aiguë sévère (MAS) et 23,1 % par un retard de croissance. Données SMART en 2017), une forte fréquence des carences en micronutriments (vitamine A, iode, zinc et fer) et une proportion élevée de faible poids à la naissance associée à un déficit énergétique chronique chez les femmes en âge de procréer.

À ce jour, l'approvisionnement en intrants nutritionnels pour la prise en charge des cas de malnutrition aiguë sévère est assuré principalement par les partenaires extérieurs. Or, un engagement politique plus élevé en faveur du financement de ces intrants nutritionnels est nécessaire puisque les appuis des bailleurs de fonds sur cette pathologie se réduisent fortement.

Par ailleurs, la prise en compte de la nutrition par l'ensemble des politiques publiques pertinentes sur cette question demeure un défi important à relever. Pourtant, elle peut permettre d'envisager concomitamment des actions de prévention et de prise en charge pour combattre efficacement les multiples causes de la malnutrition et de maintenir les populations, surtout les couches vulnérables, dans un état nutritionnel satisfaisant.

## **1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)**

Tel qu'indiqué dans le Programme indicatif national du 11<sup>e</sup> FED, celui-ci accompagnera la mise en œuvre des politiques sectorielles du Gouvernement, notamment à travers les mesures suivantes : i) l'intensification de la production et la valorisation des produits agricoles, ii) la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ; iii) l'appui à la gouvernance du secteur. Le soutien de l'UE se fera en adéquation aux principes promus dans le cadre de l'Alliance globale pour l'initiative résilience - Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR). De plus, l'UE appuiera le processus de déclinaison nationale de la feuille de route régionale AGIR et la définition des « Priorités Résilience Pays » (PRP) pour le Mali.

## **1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région**

Le programme d'actions du gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 reconnaît que le potentiel agricole du pays est sous-exploité et vise à faire du Mali une puissance agricole exportatrice à l'horizon 2018 et à développer l'agro-industrie pour relancer l'économie du pays. La promotion d'une croissance inclusive durable est le premier axe stratégique du cadre de relance et de développement durable du Mali (2016-2018), qui repose sur le domaine prioritaire de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le Gouvernement du Mali vise à développer les filières agricoles porteuses et l'agriculture familiale pour une croissance économique et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le cadre stratégique de la LOA (loi d'orientation agricole) est la politique du développement agricole (PDA, 2013). Elle sert de cadre unique de référence pour toutes les politiques et stratégies sous-sectorielles (plus de 25) et a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales reconnues, sécurisées, à travers la valorisation maximale du potentiel agro-écologique, des savoir-faire agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur structuré.

Le programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA, 2015) a été élaboré à l'horizon 2025 comme outil d'opérationnalisation de la PDA. Il est organisé autour des 5 axes principaux, à savoir : le renforcement des capacités des acteurs, les investissements, les mesures visant à promouvoir la production et la compétitivité des filières, la formation et la recherche en appui aux systèmes de production, et la réponse au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle.

S'agissant du dernier point, le Gouvernement du Mali est bien conscient des enjeux en termes de sécurité alimentaire et il s'est doté en 2019 d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. S'agissant du processus AGIR (Alliance globale pour la résilience), le Mali dispose des priorités "Résilience pays" qui ont été approuvées par le Conseil des ministres en 2021.

Il est important également de noter que le Mali s'est doté en 2007, d'un programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), et en 2012 d'un rapport national sur le développement durable au Mali dans la perspective de RIO+20. Ces deux documents insistent entre autres sur le besoin d'une gestion rationnelle des réseaux d'irrigation en spécifiant particulièrement le cas de l'Office du Niger. Au plan macro-économique, le pays intègre la dimension environnementale et les changements climatiques dans les processus de planification, notamment dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR), qui constitue le cadre unique de référence de l'ensemble des politiques de développement du pays pour la période 2012-2017.

Le riz fait l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques. Le gouvernement cherche activement à stimuler la production de riz pour augmenter le revenu des producteurs, répondre à la demande intérieure et faire du Mali un exportateur net de riz. Depuis 2000, les politiques gouvernementales se sont concentrées sur deux objectifs: maintenir les prix abordables pour les consommateurs et offrir un appui aux producteurs pour stimuler la production. Le PNISA confirme que le riz fait partie des chaînes de valeur prioritaires du Gouvernement et fixe des objectifs ambitieux en termes de développement de la chaîne de valeur à l'horizon 2025 (augmentation, production et productivité).

La maîtrise de l'eau est essentielle non seulement pour la croissance du secteur agricole, mais plus en particulier pour exploiter le potentiel de développement de la chaîne de valeur riz. La maîtrise de l'eau est une mesure d'adaptation au changement climatique réduisant la dépendance de l'agriculture aux aléas de la pluviométrie. Le Gouvernement porte une attention particulière au développement de la riziculture intensive par le biais de la maîtrise totale de l'eau. Cette volonté à accroître les aménagements hydroagricoles est explicitée dans la PDA et a été réitérée au niveau politique dans le PAG. L'Office du Niger est la principale zone d'intérêt du fait de son potentiel en terres aménageables ainsi que de production (elle assure en moyenne entre 50 et 60% de la production annuelle rizicole).

Dans sa dernière communication au CCNUCC (Contribution prévue déterminée au niveau national -CPDN au 21ème Conférence de Paris), le Mali s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). La riziculture irriguée et l'énergie (bois de chauffage et charbon) sont deux secteurs qui offrent les opportunités de réduction de GES les plus intéressantes.

Cet intérêt de longue date pour la zone Office du Niger se traduit par un engagement contractuel entre État-Office du Niger et exploitants agricoles, renouvelé chaque période de 4 ans. Le contrat plan en cours couvre la période 2019-2023. Ce contrat représente aussi un engagement financier de la part de l'État qui verse une contribution annuelle aux caisses de l'Office du Niger<sup>5</sup>. La concertation entre l'État, l'Office du Niger et les producteurs au sein d'un comité de suivi du contrat plan est régulièrement organisée, mais la réalisation des objectifs assignés de par leurs ambitions reste difficile.

### **POLITIQUE AGRICOLE (PNISA)**

Le PNISA est un document de politique pertinent et sa crédibilité est d'un niveau assez satisfaisant bien que perfectible. Il est en effet nécessaire de i) diligenter sa mise en œuvre dans

---

<sup>5</sup> Les dotations annuelles de l'État sont inscrites au Budget Spécial d'Investissement

le contexte de transition du budget de moyens au budget programme, ii) clarifier les estimations des coûts pour les différents programmes et rendre plus clairs les liens entre les allocations budgétaires de la loi des finances, du cadre des dépenses à moyen terme pour le secteur (qui sera remplacé à partir de 2018 par le document de programmation pluriannuelle des dépenses) et les axes prioritaires d'interventions, et iii) élaborer un cadre de suivi-évaluation harmonisé, clair et réaliste. La transition vers le budget-programme permettra de renforcer les liens entre le processus de planification et le processus de budgétisation. Cette transition pourra aussi permettre de redynamiser l'approche sectorielle (pour laquelle les engagements du gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF) ont été récemment renouvelés) pour orienter les stratégies des différents acteurs autour du PNISA et pour canaliser les investissements dans sa mise en œuvre. Cette opérationnalisation permettrait de surmonter les défis budgétaires, de coordination et d'harmonisation.

Bien que la politique agricole, et en particulier le PNISA, soit relativement bien soutenue<sup>6</sup> par le gouvernement, la répartition des dépenses publiques agricoles (DPA), par sous-secteur ou suivant les objectifs stratégiques du PNISA (sécurité alimentaire et nutritionnelle)<sup>7</sup>, reste fortement déséquilibrée. Le sous-secteur de la production végétale et en particulier les objectifs d'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture concentrent l'essentiel des dépenses publiques. Sur la période 2012-2016, presque 60 % des DPA ont été consacrées aux aménagements hydroagricoles et aux engrais pour l'intensification des cultures profitant, majoritairement, aux grandes filières telles que le riz et le coton.

L'objectif « nutritionnel » que se donne le PNISA, notamment en termes de prévention de la malnutrition, en assurant à tous les Maliens l'accès à une alimentation de qualité (diversifiée et riche) est insuffisamment soutenu. Les dépenses publiques consacrées aux activités agricoles sensibles à la nutrition (productions riches en micronutriments, renforcement des capacités des cadres du ministère et des services techniques en matière de nutrition, bonnes pratiques de gestion des risques d'insécurité alimentaire, éducation nutritionnelle des populations...) ont rarement dépassé par activité 3 % des DPA.

Il apparaît nécessaire d'engager le dialogue avec le gouvernement sur l'efficacité du système de subvention au secteur (engrais, semence, intrants animaux, équipement agricole...), mais également sur l'inclusion de plus d'actions agricoles sensibles à la nutrition dans le Plan d'action multisectoriel de nutrition au moment de sa révision.

### **DISPOSITIF NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Ces trois dernières années, trois à quatre millions de personnes ont nécessité d'une assistance même en période de bonne production céréalière. En effet, le Mali fait de plus en plus face à des situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle complexes. Le réchauffement climatique, la dégradation de la situation sécuritaire avec la crise de 2012, le croît démographique, la cherté des prix accentue ces crises qui ne sont pas suffisamment compensées par un accroissement de la production. C'est dans ce contexte que depuis 2013 le dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (DNSA) a entamé des réformes en vue d'améliorer son efficacité et sa performance. Mais jusqu'à ce jour, ces réformes peinent à se mettre en place pour permettre au dispositif d'assurer des réponses de qualité tant sur le plan de l'organisation de la prévention que de la gestion des crises. Le recours systématique à l'aide internationale lors des crises alimentaires et, en particulier la mauvaise gestion de la crise actuelle de la zone agropastorale témoignent bien de la faiblesse du dispositif.

---

<sup>6</sup> En moyenne 12 % des dépenses publiques ont été consacrées au secteur agricole durant la période 2012-2016 (source : FAO/SAPAAA, Revue légère de DPA, 2018)

<sup>7</sup> Cf. Axe 5 du PNISA : « une meilleure protection sociale pour répondre au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle »

Toutefois, quelques progrès peuvent être notés parmi lesquels, l'élaboration en 2016 d'une nouvelle politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN) qui vise à renforcer la dimension prévention de la malnutrition. Ainsi, il apparaît nécessaire de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement pour la mise en oeuvre de la PoINSAN adoptée en 2019, mais aussi pour mettre en place un système fonctionnel permettant de combattre de manière prévisible et régulière l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, par la réduction du déficit de consommation alimentaire, la protection contre les chocs et le renforcement des capacités productives. L'élaboration de cet instrument pourra s'appuyer sur les appuis (passés ou en cours) des signataires<sup>8</sup> du « protocole d'entente État-PTF pour le renforcement du DNSA ».

### **LA POLITIQUE NATIONALE DE NUTRITION**

Le Mali a adopté, en 2013, la politique nationale de nutrition (PNN) et son premier plan multisectoriel budgétisé (2014-2018) muni d'un cadre de mesure des performances. L'objectif général de la PNN est de contribuer à assurer à chaque Malien un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Or, l'atteinte de ces objectifs est entravée par de multiples facteurs, dont la malnutrition très répandue chez les enfants de moins de cinq ans avec des conséquences sur la santé, l'éducation et leur productivité future.

La politique nationale de nutrition et son plan d'action mettent en avant l'importance de l'approche multisectorielle et intégrée de la nutrition en prônant la prise en compte des différents facteurs dans la lutte contre la malnutrition : accès aux aliments adaptés et de qualité, aux services de base (eau, santé, éducation, hygiène et assainissement), protection sociale, accompagnement de l'enfant dans son développement, planning familial, promotion des femmes, etc. Le plan (2014-2018) comporte 14 axes stratégiques et un budget estimé à 605 000 000 USD.

Malgré la reconnaissance du caractère multifactoriel de la malnutrition et l'idée d'une nécessaire intersectorialité pour la combattre efficacement, le premier plan multisectoriel (2014-2018) reste largement déséquilibré. Ceci alimente ainsi les questionnements sur la redevabilité des autres secteurs dans sa mise en oeuvre, surtout dans le contexte actuel marqué par l'adoption des budgets programmes qui renforce la nature sectorielle des allocations budgétaires et des responsabilités.

Pour assurer la coordination, le suivi de la mise en oeuvre de la PNN et de son plan d'action, ainsi que promouvoir l'intersectorialité, deux instances ont été créées au niveau national et placées sous la présidence du ministère de la Santé: le Conseil national de la nutrition et le Comité technique intersectoriel de nutrition. Au niveau décentralisé, les comités régionaux, locaux, communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD, CLOCSAD, et CCOCSAD) ont vu leurs mandats s'élargir à la nutrition.

Le dialogue avec le Gouvernement a permis d'équilibrer, dans le nouveau plan multisectoriel (2021-2025)<sup>9</sup>, les efforts entre les différents secteurs ayant un impact sur la nutrition, et ce, en y incluant plus d'actions pro nutrition (existantes ou à développer) des autres secteurs (outre la Santé), mais également des actions de plaidoyer auprès des différents ministères concernés, pour leur financement à travers leurs budgets programmes respectifs.

#### **• Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan multisectoriel (2014-2018)**

Les conclusions de la dernière revue sectorielle tenue en 2016 mettent en avant les progrès suivants dans la mise en oeuvre du plan multisectoriel :

---

<sup>8</sup> Le protocole d'entente État-PTF pour le renforcement du DNSA a été signé en 2015 par l'Union européenne,

<sup>9</sup> La Délégation prévoit en 2018 de réaliser au troisième trimestre l'évaluation du plan d'action multisectoriel nutrition et s'engagera dans l'élaboration du futur plan 2019-2023

- Pour le secteur de la santé : un protocole national de prise en charge de la malnutrition a été établi ; 75 % du nombre de cas attendus d'enfants affectés par la malnutrition aiguë sévère ont été pris en charge ; 93 % des enfants de 6 à 59 mois ont reçu la supplémentation en vitamine A ; 96,7 % des ménages consomment du sel iodé ; les différentes stratégies « approche 1000 jours/alimentation du nourrisson et du jeune enfant » ont connu un début de mise en œuvre (formations des acteurs et prestataires au niveau national et régional). Par contre, les interventions dans le domaine de la prévention des maladies chroniques liées à l'alimentation et celui de la nutrition scolaire ont été faiblement mises en œuvre ;
- Pour le secteur agricole : aménagement d'étangs piscicoles dans les régions, production et distribution de 1.100.000 alevins en 2015 et 2016, insémination de 125.000 vaches à fort potentiel laitier et de 10.000 bovins à fort potentiel viande dans la zone périurbaine de Bamako ; équipement des 30.000 exploitations agricoles en matériels agricoles... ;
- Pour le secteur de l'éducation, les écoles à cantines dans les zones d'insécurité alimentaire ont été approvisionnées, le déparasitage des élèves et des enseignants a été effectué et de nombreuses écoles ont été équipées en points d'eau, en latrines séparées filles/garçons et en kits d'hygiène. Mais de gros efforts restent à fournir en ce qui concerne l'intégration des thèmes de nutrition dans les programmes scolaires, le développement des manuels d'enseignement de la nutrition, la formation des enseignants sur le paquet complet (nutrition, hygiène...) ;
- Pour le secteur du développement social, les progrès concernent: l'assistance aux ménages vulnérables à travers les transferts sociaux en nature et en espèce ainsi que les distributions alimentaires dans les cantines scolaires.
- Au titre du plaidoyer pour l'intégration des aspects nutrition dans les plans sectoriels : l'intégration des objectifs nutritionnels dans la politique nationale de protection sociale et la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle est citée ainsi que la réalisation de l'étude sur le coût de la faim ;
- S'agissant de la gouvernance : la mise en place en 2016 d'une cellule de coordination de la nutrition, au sein du ministère de la santé, pour redynamiser les plateformes multisectorielles a été une avancée.

• **Financement de la PNN et en particulier du Plan multisectoriel de nutrition (2014-2018)**

Bien que le plan d'action multisectoriel de nutrition (2014-2018) soit budgétisé dans sa conception, la nutrition ne dispose pas de ligne spécifique dans le budget de l'État. Le financement du plan est resté dans une logique sectorielle dans laquelle les secteurs clés contribueraient à sa mise en œuvre à travers leurs budgets programmes respectifs.

L'absence de mécanisme de suivi permettant de tracer les dépenses de nutrition ne permet pas d'évaluer avec précision, la pertinence et l'efficacité des dépenses sensibles à la nutrition, ainsi que leur soutenabilité (ressources internes vs ressources externes).

Une évaluation approximative réalisée en 2014 par ICF international<sup>10</sup> montre, dans le tableau suivant, que la mobilisation de ressources (financements confirmés de l'État et des bailleurs de fonds) pour la nutrition sur la période 2015-2018 n'était que de l'ordre de 46 % du coût estimé du Plan.

---

<sup>10</sup> Le but de la mission était d'évaluer les ressources de l'État et des autres parties prenantes budgétisées et confirmées pour la mise en œuvre du plan multisectoriel de lutte contre la malnutrition au Mali pour toute la durée du plan (2015-2018)

	<i>Montants estimés (en USD)</i>				
	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>Total</i>
<i>Coût estimé de la mise œuvre du Plan</i>	<i>124 159 458</i>	<i>124 337 240</i>	<i>129 119 465</i>	<i>130 115 636</i>	<i>507 731 799</i>
<i>Financement disponible pour les activités liées à la nutrition</i>	<i>71 830 496</i>	<i>59 781 646</i>	<i>62 083 717</i>	<i>41 241 460</i>	<i>234 937 319</i>
<i>dont aligné aux axes stratégiques</i>	<i>63 600 362</i>	<i>58 801 646</i>	<i>61 103 717</i>	<i>41 241 460</i>	<i>224 747 185</i>
<i>dont non aligné</i>	<i>8 230 134</i>	<i>980 000</i>	<i>980 000</i>	<i>0</i>	<i>10 190 134</i>
<i>Déficit</i>	<i>-52 328 962</i>	<i>-64 555 594</i>	<i>-67 035 748</i>	<i>-88 874 176</i>	<i>-27 2794 480</i>

Source : ICF International, 2014

Malgré la difficulté pour avoir des informations précises sur les ressources (domestiques et extérieures) allouées à la nutrition, il est établi que les allocations budgétaires sectorielles pour la prévention et surtout la prise en charge de la nutrition ont été très en deçà des ambitions politiques affichées. Sur la période 2013-2015<sup>11</sup>, l'État malien n'aurait investi qu'entre 120 000 et 150 000 EUR par an pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère.

• **Conclusion sur la pertinence et la crédibilité de la politique nationale de nutrition**

La politique nationale de nutrition (PNN) fournit le cadre politique permettant d'envisager concomitamment des actions de prévention et de prise en charge de la nutrition, et ce en mobilisant l'ensemble des politiques publiques pertinentes sur la question de la nutrition.

Ses orientations stratégiques contribuent aux Objectifs de développement durable et son processus de formulation et d'adoption a été l'objet d'une consultation inclusive des acteurs clés ; sa crédibilité peut être renforcée à travers les incitations que peut fournir l'outil appui budgétaire pour augmenter les engagements de l'État dans ce domaine et en particulier dans la prise en charge thérapeutique de la malnutrition aiguë.

Les objectifs et axes stratégiques d'intervention dans le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED s'alignent sur les orientations formulées dans les documents de politiques sectorielles du Mali. À l'issue d'un dialogue approfondi avec le gouvernement, la chaîne de valeur riz a été retenue comme domaine d'intervention prioritaire<sup>12</sup>.

#### **1.4 Analyse des parties prenantes**

Les principaux bénéficiaires du contrat de réforme sectorielle (CRS) sont les producteurs, les transformateurs et les commerçants de la chaîne de valeur riz (en particulier ceux de la zone Office du Niger) dont les revenus seront améliorés et sécurisés grâce à des appuis à leurs activités économiques. Une attention particulière sera portée aux femmes pour qu'elles puissent

<sup>11</sup> Source : Document interne ECHO : Stratégie-programme pluri annuelle de transition de la nutrition au Mali 2018-2021.

<sup>12</sup> Le choix se basant non seulement sur des critères de croissance économique, mais aussi sur la contribution des filières à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accessibilité des activités par les groupes vulnérables (croissance inclusive). Il découle des résultats d'une étude sur les filières au Mali menée en 2014 par la Michigan State University sous financement UE.

développer leurs activités toute au long de la chaîne de valeur. Ces appuis consisteront, entre autres, à faciliter leurs accès aux facteurs de production (terre, intrants et équipements)<sup>13</sup>.

Les enfants atteints de la malnutrition aiguë sévère (MAS) seront aussi les bénéficiaires de l'intervention.

À ce jour, il existe au Mali plusieurs ministères ayant en charge le pilotage des interventions publiques dans le secteur agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection sociale. Il s'agit du ministère de l'agriculture, du ministère de l'élevage et de la pêche, le commissariat à la sécurité alimentaire et le ministère chargé de la protection sociale (aujourd'hui la santé) qui sont en charge d'assurer de manière prévisible et régulière le suivi de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, par la réduction du déficit de consommation alimentaire, la protection des groupes les plus vulnérables contre les chocs et le renforcement des capacités productives. À cela s'ajoute: (i) les ministères en charge de l'environnement, de l'eau et du développement durable qui sont en charge de la sécurité sanitaire de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la gestion durable des ressources naturelles; (ii) le ministère de l'éducation en charge dans la prévention de la malnutrition en milieu scolaire (iii) le ministère de la santé et de l'hygiène publique en charge de la prévention et le traitement thérapeutique de la malnutrition ; (iv) le ministère de la promotion de la famille, de l'enfant et de la femme en charge de la protection sociale, de l'accompagnement de l'enfant dans son développement, le planning familial, la protection et la promotion des femmes.

En référence à l'audit du Dispositif national de sécurité alimentaire (sur fonds SBC II) et le diagnostic institutionnel et organisationnel de la Cellule de planification et des statistiques du secteur développement rural CPS/SDR (TCF IV), une collaboration accrue et un renforcement des capacités et des synergies entre les différents ministères seront nécessaires tant sur les plans de la programmation, la budgétisation, le suivi-évaluation et la concertation en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des politiques sectorielles SANAD.

### **1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires**

Sur la base de l'évaluation de la politique agricole et de la politique nationale de nutrition et des enjeux mis en évidence, les domaines d'appui prioritaires retenus sont les suivants :

#### Gouvernance du secteur agricole et du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers

- Le dialogue avec le gouvernement sur politique agricole et en particulier sur l'allocation des ressources au secteur (intrants, dont semences, engrais, conseil agricole, recherche, infrastructures, etc.) ;
- Le dialogue avec le gouvernement sur la qualité des réponses face aux crises alimentaires et nutritionnelles au Mali ;
- L'appui institutionnel à la CPS/SDR pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le suivi et l'évaluation du PNISA et le renforcement des capacités des autres structures du secteur impliquées dans la gestion des nouveaux instruments de programmation et de gestion budgétaire.

---

<sup>13</sup> Les activités du programme viseront, si possible, à faire en sorte que les femmes aient la propriété des moyens de production. Toutefois, pour ce qui est des intrants et surtout des équipements, la pratique courante dans la zone Office du Niger (ZON) est de les mettre en commune à niveau du ménage. Dans ce cadre, il est très important que les femmes puissent avoir accès aux facteurs déjà présents dans le ménage.

Un besoin d'améliorer la gouvernance de la chaîne de valeur riz.

Un besoin d'améliorer la gouvernance de la nutrition afin de renforcer la crédibilité de la politique nationale de nutrition, et ce à travers:

- Le renforcement de sa dimension multisectorielle et intégrée ;
- Le dialogue pour aider le Gouvernement à sortir progressivement de sa dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds pour le traitement de la malnutrition.

Un besoin d'accompagner le dialogue des politiques par des appuis complémentaires.

## **1.6 Autres domaines d'évaluation**

### **1.6.1 Valeurs fondamentales**

Le respect général des valeurs fondamentales (démocratie, état de droit et droits de l'homme) par le pays a été examiné dans le contexte du cadre de gestion des risques du mai 2015 lors de la préparation du State Building Contract II. Des risques élevés de non-respects des valeurs fondamentales ont été enregistrés (atteinte aux droits spécifiques des femmes et des enfants, instabilité politique, accès limité ou inexistant au système de justice et de sécurité intérieure), dont la mitigation est faite par le biais d'un dialogue important à niveau politique.

### **1.6.2 Politique macroéconomique**

Les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent dans l'ensemble plutôt favorables en 2016, notamment grâce à un début de campagne agricole prometteur profitant d'une bonne pluviométrie, d'une reprise progressive de la production minière et d'un prix de pétrole toujours relativement bas. Le retour des PTF contribue ainsi également au maintien d'une certaine stabilité économique par le biais de l'injection significative de fonds dans le budget de l'État et par l'activité économique dégagée par les projets. Malgré cela, il faut tenir compte que les perspectives économiques au Mali sont aussi fonction d'une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paix et de Réconciliation.

Il est à noter que le Gouvernement de Mali mène une politique d'augmentation des dépenses publiques, mais fait également un effort d'accroissement en matière de pression fiscale. À l'issue de sa mission d'avril 2016, le Fonds monétaire international (FMI) a jugé la politique macroéconomique du Gouvernement de Mali comme étant satisfaisante au regard des résultats atteints et des engagements budgétaires de 2016. Les prévisions de croissance sont de l'ordre de 5,3% pour 2016 contre 6% en 2015. L'endettement bien qu'ayant connu une légère détérioration au cours de 2016 reste soutenable selon les critères de soutenabilité de la dette évalués par le FMI.

On considère que le critère d'éligibilité relatif à la stabilité macroéconomique est rempli et un dialogue continu avec les autorités maliennes sera maintenu pour que le processus de réformes économiques et financières continue et que les engagements en matière de gouvernance et de transparence soient maintenus.

### **1.6.3 Gestion des finances publiques (GFP)**

L'analyse effectuée par la Délégation de l'UE permet d'attester de l'existence d'un programme national de réformes des finances publiques (PAGAM GFP II) que le Gouvernement du Mali met en œuvre depuis 2006 et qui arrive à échéance fin 2015. Un plan d'actions intérimaire du programme couvrant l'année 2016 a été approuvé en septembre avec un budget de 3,500 millions de FCFA acquis sur le budget national 2016, permettant ainsi de faire la transition en 2016, avec un nouveau programme de réforme. Un nouveau programme de réforme couvrant les années 2017-2021 est en phase de formulation et devrait être validé en aout 2016.

L'exercice PEFA et l'évaluation finale du PAGAM ont été lancés. Le projet de rapport final PEFA, pas encore validé, ferait ressortir certains progrès, notamment dans le renforcement du cadre juridique, grâce à la mise en œuvre de certaines directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les premières conclusions de l'évaluation finale du PAGAM (encore à valider) semblent confirmer certaines faiblesses constatées par les PTF dans le Comité technique du programme (manque de priorisation, suivi orienté aux activités plutôt qu'aux résultats, pilotage stratégique affaibli).

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, un nouveau code des marchés publics révisé (sur la base du code approuvé en août 2015) sera approuvé par le Conseil des Ministres d'ici la fin août 2016 spécifiquement pour limiter le champ d'action des offres spontanées (sur demande du FMI et suivant une consultation avec la Banque mondiale).

En réponse aux différentes faiblesses de la GFP, le Gouvernement de Mali met en œuvre un programme pertinent de réformes qui touche aux différents acteurs de la chaîne de la dépense: de nombreux chantiers de réformes sont en place pour améliorer la gestion de l'administration et de la politique fiscale d'un côté et pour rationaliser et normaliser la chaîne de la dépense. La mise en œuvre des réformes proposés par les directives UEMOA (la budgétisation par programme, la gestion des investissements sur base des autorisations d'engagement et les crédits de paiement, la comptabilité basée sur les droits constatés et la gestion d'une comptabilité patrimoniale de l'état) sont des réformes majeures qui prendront du temps à se mettre en place. Le passage à la budgétisation par programme initialement prévu en 2017 a été repoussé à 2018 pour permettre la conclusion des activités préparatoires et un démarrage effectif en 2018. Au niveau du processus de budgétisation, le passage à la méthode des budgets-programme, en ligne avec les directives régionales UEMOA représente une avancée importante vers une budgétisation basée sur les politiques nationales et sur la gestion axée sur les résultats. Ce passage aura un impact positif et direct sur le secteur de la SANAD et permettra non seulement d'améliorer la gestion du budget général de l'État et la prévisibilité financière, mais aussi les liens entre les aspects de planification sectorielle et de budgétisation.

L'un des majeurs défis sera la mise en cohérence des objectifs et résultats du budget-programme du secteur développement rural (qui restent encore liés aux responsabilités des différents départements ministériels) et les objectifs de la politique sectorielle qui sont transversaux aux différentes entités gouvernementales du secteur.

Sur base de l'analyse de la pertinence et de la crédibilité effectuée émet un avis positif à l'éligibilité du Mali en matière de gestion des finances publiques.

#### **1.6.4** *Transparence et contrôle du budget*

L'état de la transparence budgétaire au Mali en 2015 et 2016 permet de considérer le critère d'éligibilité d'appui budgétaire comme respecté. En effet, vu les délais d'élaboration et d'adoption de la loi de finances, la publication régulière d'informations relatives au budget de l'État (la loi de finances et ses annexes, les rapports trimestriels d'exécution du budget, d'ouverture des crédits, la liste des mandats admis impayés dépassant les 90 jours, le cadre budgétaire à moyen terme), la présentation annuelle d'un « budget citoyen » en plusieurs langues locales ainsi que la publication de la liste des marchés publics attribués, des avancées en matière de transparence ont pu être constatées.

Toutefois, il reste une nette marge d'amélioration de la transparence et du contrôle budgétaire au Mali, notamment face aux faiblesses qui prévalent encore dans la diffusion de et l'accessibilité à l'information, mais surtout dans le suivi et la bonne application des dispositions légales en vigueur, par exemple l'application de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Étant donné la difficulté d'accès à internet pour le grand public au Mali, des organisations

non gouvernementales (ONG) nationales<sup>14</sup> et internationales encouragent la vulgarisation de l'information budgétaire.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

<b>Risques</b>	<b>Niveau de risque (E/M/F<sup>15</sup>)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Risque politique : insécurité et conflit. Situation sécuritaire se dégradant dans le pays et plus en particulier dans la région de Ségou (en particulier à cause des activités du Front de libération de Macina)	E	Suivi constant de la situation sécuritaire et flexibilité dans la mise en œuvre des interventions
Risques institutionnels: capacité insuffisante dans l'application des réformes	M	Mise en place de dispositif de suivi Engagements mutuels renforcés par un dialogue politique sectoriel soutenu
Risques opérationnels : collaboration insuffisante entre différents services (niveaux national, régional et local)	M	Le programme appuiera l'implication des entités déconcentrées et décentralisées dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet. L'UE poursuivra un dialogue politique régulier au niveau central avec le gouvernement.
Risques opérationnels : Épisodes récurrents de malversations financières à l'Office du Niger	M	Le programme appuiera l'amélioration de la gestion financière et comptable et la capacité opérationnelle de l'audit interne de l'Office du Niger. L'UE, avec l'ensemble des PTF actifs à l'Office du Niger, entretiendra un dialogue étroit avec l'Office du Niger et le Ministère de l'agriculture sur les aspects de gouvernance
Risques opérationnels : Risques d'exclusion/manque d'appropriation des bénéficiaires finales des actions.	M	Adoption d'approches participatives et consultatives dans l'identification des priorités et des bénéficiaires (inclusion des groupes vulnérables). Mise en place de dispositifs efficaces de suivi/évaluation en matière d'engagement des principales parties prenantes.
Risques climatiques : Augmentation de la variabilité climatique et des périodes de sécheresse	M/E	Les infrastructures prennent en compte les nouveaux défis dus au changement climatique (climate-proofing).

<sup>14</sup> Par exemple le Groupe de Suivi Budgétaire (GSB)

<sup>15</sup> Elevé (E), moyen (M), faible (F).

## Hypothèses

- Le développement du secteur agricole, et de la filière rizicole en particulier reste une priorité politique du Gouvernement pour la croissance économique et la sécurité alimentaire du pays en construisant une plus grande résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables de façon durable;
- Allocations budgétaires nationales pour le secteur agricole restent élevées ;
- Mise en œuvre volontariste de la politique de nationale de nutrition, notamment en termes d'allocations budgétaires pour la mise en œuvre du Plan multisectorielle de nutrition.

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

#### 3.1 Enseignements tirés

À ce jour, aucun CRS n'a été conclu au Mali. Aucun PTF ne fait de l'appui budgétaire dans le secteur agricole. Il semble donc pertinent d'adopter une approche prudente et de s'approcher à un CRS de façon progressive et s'attaquant aux aspects clés qui permettront d'abord de renforcer la crédibilité de la politique sectorielle et de renforcer la gouvernance du secteur.

S'agissant des aspects de sécurité alimentaire, l'UE est fortement impliquée dans la réforme du dispositif national de sécurité alimentaire. Deux indicateurs de tranche variable (2016 et 2017) du contrat d'appui à la consolidation de l'État en cours concernent cette réforme. Un appui direct au commissariat à la sécurité alimentaire (approche projet) démarrera en 2016 pour une durée indicative de 3 ans. Ces actions en cours permettent à la DUE de maintenir un dialogue soutenu avec le Gouvernement sur les questions de gouvernance de la sécurité alimentaire. D'autres indicateurs sont prévus dans le cadre du CRS afin de renforcer ce dialogue.

La production du riz est très souvent accompagnée par la pratique du maraîchage en contre-saison. Cela permet aux exploitations agricoles familiales de diversifier leurs sources des revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (diversification de l'alimentation). Cela permet de plus de renforcer le rôle économique des femmes, qui s'occupent traditionnellement du maraîchage. Les appuis complémentaires du CRS appuieront la diversification de la production agricole à l'Office du Niger et dans les régions de Sikasso et de Koulikoro. Les travaux d'aménagement des périmètres irrigués peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement, mais des mesures de mitigation existent, par exemple des actions de reboisement et de valorisation des eaux de drainage sur les espaces d'évacuation pour faire de la production fourragère. Ces mesures de mitigation seront intégrées dans les appuis complémentaires (gestion indirecte avec la GiZ et la KFW).

En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance à l'Office du Niger, en dépit des avancées réelles dans la mise en place des outils de gestion et de contrôle, des faiblesses demeurent. En particulier, la gestion efficace des redevances eau reste l'un des défis majeurs. Un audit externe en 2015<sup>16</sup> a mis en évidence de nombreuses défaillances au niveau des outils informatiques utilisés pour la gestion des redevances, mais également des faiblesses dans le recensement des terres et le processus de facturation.

De l'expérience tirée du SBC I et SBC II il ressort en particulier l'importance d'assurer un suivi régulier avec l'ensemble des structures gouvernementales concernées sur les progrès dans

---

<sup>16</sup> Commandité par les PTF en collaboration avec le Gouvernement suite à des cas de malversations financières découvertes en 2014

l'atteinte des indicateurs pour détecter à temps les éventuels problèmes et identifier les mesures correctives nécessaires. Entre 2009 et 2012, l'Office du Niger a aussi bénéficié d'un appui budgétaire qui a été suspendu à cause de la crise. L'on retiendra comme leçon tirée le besoin d'un suivi très rapproché avec l'Office et son Ministère de tutelle pour la mise à disposition des données et informations fiables concernant les indicateurs.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Le dialogue sectoriel pour le secteur agricole se fait dans le cadre du groupe thématique économie agricole et rurale, coordonné depuis 2016 par le binôme Banque mondiale et Coopération espagnole. La filière rizicole est appuyée par plusieurs PTF, à savoir la Banque mondiale, *United States Agency for International Development* (USAID), Agence française de développement (AFD), Banque africaine de développement (BAD), Canada, GiZ et Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Toutefois, il est important de noter que la plupart des financements des PTF sont destinés aux activités d'irrigation (grande et petite), bénéficiant indirectement la chaîne de valeur rizicole (en particulier la production).

L'opérationnalisation du passage à l'approche sectorielle, et la mise en œuvre du PNISA sont les priorités du GT EAR et font partie des messages politiques qui seront régulièrement communiqués au Ministère de l'agriculture dans le cadre des rencontres de dialogue politique. Au niveau technique, le groupe recherche une collaboration accrue avec la CPS/SDR. Pour le moment, aucun PTF ne fait de l'appui budgétaire sectorielle dans le secteur, d'où la pertinence d'adopter une approche prudente.

Le dialogue politique sur les questions liées à la maîtrise de l'eau, élément primordial pour le développement de la chaîne de valeur rizicole, et à la gouvernance de l'Office du Niger sont coordonnés par le sous-groupe thématique Irrigation, qui est membre du groupe économie agricole et rurale. Ce sous-groupe (mixte PTF et Gouvernement) est coordonné depuis 2015 par l'UE et le Canada. Cela montre l'importance que le sous-secteur de l'Irrigation revêt dans la stratégie de coopération de l'UE avec le Mali.

L'intégration du domaine de la nutrition dans le secteur SANAD et en particulier la prise en charge thérapeutique de la malnutrition aiguë sévère est conçue en complément aux actions de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) et des agences de développement USAID, Canada, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), la Suède mais également comme un levier pour d'aider le Gouvernement à sortir progressivement de sa dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère.

Un groupe thématique Nutrition rassemblant les partenaires et le gouvernement se réunit régulièrement pour assurer la coordination des activités dans le domaine de la nutrition. Également le groupe du mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) se réunit trimestriellement sous la présidence de la Coopération Canadienne. Le dialogue de politique mené au sein de ces différents cadres de concertation veillera à assurer la synergie avec les activités inscrites dans le programme SANAD de l'UE.

Afin d'assurer la complémentarité, la synergie et la coordination, la Commission peut signer ou conclure des communiqués et déclarations conjointes de donateurs et peut participer aux organes de coordination des donateurs, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

## **4 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **4.1 Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives**

#### ***Objectifs/résultats***

L'objectif général de ce contrat de réforme sectorielle est d'aider le gouvernement du Mali à éradiquer la pauvreté et de construire la résilience des populations vulnérables afin de faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable (comme le Mali l'a développé dans ses priorités résilience pays dans le cadre *l'Alliance globale pour la résilience, AGIR*), à promouvoir une croissance durable et inclusive et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

1. Améliorer la performance économique et environnementale du secteur agricole ;
2. Améliorer la performance économique de la chaîne de valeur riz ;
3. Réduire la pauvreté des exploitations familiales agricoles ;
4. Renforcer le rôle économique des femmes ;
5. Améliorer le développement d'une approche multisectorielle et intégrée de la nutrition par le Gouvernement du Mali ;
6. Améliorer la prise en charge des enfants atteints de malnutrition aiguë sévère (MAS).

Les résultats attendus de l'appui pour la composante appui budgétaire sont :

1. Contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur SANAD au Mali (notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation de la politique sectorielle PNISA)
2. Contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la chaîne de valeur riz (par la structuration des acteurs de la chaîne);
3. Contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la principale zone de production rizicole du Mali (Office du Niger), y inclut la gestion durable des ressources naturelles et le changement climatique ;
4. Contribuer à l'amélioration de la réponse du gouvernement aux crises alimentaires et nutritionnelles ;
5. Contribuer à l'augmentation de la disponibilité des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour la prise en charge des enfants atteints par la malnutrition sévère aiguë.

#### ***Principales activités***

##### **Appui budgétaire**

- Une année (2017) de préparation avec la Cellule de planification et des statistiques du secteur du développement rural (CPS/SDR) pour renforcer la crédibilité de la politique sectorielle ;
- Un dialogue régulier avec le gouvernement sur les politiques sectorielles et leur mise en œuvre au sein d'un cadre commun de suivi de l'appui budgétaire incluant les acteurs clés (agriculture, élevage et pêche, Commissariat à la sécurité alimentaire, santé, protection sociale, etc.) ;
- Un dialogue continu entre la délégation de l'UE et les autres PTF pour coordonner et aligner les interventions et la coopération au développement de manière plus générale ;

- Une surveillance régulière des critères d'éligibilité d'appui budgétaire, en collaboration avec l'équipe économie et gouvernance de la délégation de l'UE dans le cadre du contrat d'Appui à la consolidation de l'État (SBC II).

### **Appui complémentaire**

L'aide budgétaire sera complétée par des mesures d'accompagnement sous forme de travaux d'aménagements hydro agricoles, d'appuis institutionnels, d'études, d'évaluations et de vérifications visant notamment à:

- **Renforcer des capacités de la CPS/SDR.** À cet effet, une assistance technique appuiera la CPS à assurer pleinement sa mission notamment, la coordination du secteur agricole et en particulier le suivi de la mise en œuvre du PNISA et le maintien de la crédibilité et pertinence de la politique sectorielle. Elle pourra inclure par exemple l'exécution du diagnostic organisationnel de la CPS, l'appui à la déclinaison régionale du PNISA, la mise en place des nouveaux outils pour le passage au budget-programme, l'élaboration d'un cadre de suivi réaliste, un appui pour l'organisation des revues sectorielle
- **Renforcer les capacités de l'Interprofession Riz,** par le biais d'une assistance technique afin de lui permettre de (i) renforcer sa représentativité et sa structuration dans les différentes localités du pays (régions et communes) ; (ii) acquérir des compétences et des moyens pour assurer sa mission et (iii) d'être capable de mener un dialogue avec le Gouvernement.
- **De réaliser des aménagements hydro agricoles** d'environ 2500ha brut à l'Office du Niger, plus spécifiquement dans la zone de M'Béwani et directement dans la continuité du casier du Bloc D financé par l'UE sous le 10<sup>e</sup> FED. Dans l'optique de réduire la consommation de l'eau du fleuve et de diversifier les sources alimentaires, le nouvel aménagement sera réalisé de sorte à permettre la culture de riz en hivernage et la culture des légumes en contre-saison. L'Office du Niger installera sur ce nouveau périmètre des jeunes<sup>17</sup>, des femmes et des groupes vulnérables<sup>18</sup>, et ce en privilégiant (i) la rentabilité économique<sup>19</sup>, des exploitations familiales selon les cultures envisagées et (ii) l'installation des femmes sur au moins 10% de la superficie totale aménagée du nouveau périmètre pour le maraîchage et/ou la culture du riz. Des travaux de drainage des eaux seront également réalisés. À cet effet, l'étude diagnostique du drainage de la zone de M'Béwani sera actualisée afin d'identifier des actions prioritaires pour améliorer le fonctionnement du drainage (réseau primaire) et pour identifier des zones de décharge des eaux qui seront aménagées pour la production de pâturages, bourgoutières, et la plantation d'arbres (bois d'énergie). Des études de faisabilité d'impact et des activités de contrôle de travaux font également partie de cette composante.
- **Renforcer les capacités des services du ministère de l'économie et des finances et/ou des ministères en charge du développement rural** sur la gestion des subventions agricoles.
- **Renforcer les capacités des services de la santé** (Direction nationale de la santé et/ou Direction de la pharmacie et des médicaments) dans leurs domaines respectifs (prise en charge holistique de la nutrition, gestion des approvisionnements des médicaments essentiels, dont les ATPE).
- **Appuyer les acteurs de la filière pour le développement durable de la chaîne de valeur riz** (comprenant la protection et la préservation des ressources naturelles). Cette mesure, qui

<sup>17</sup> Jeune : est considéré comme jeune exploitant agricole, toute personne physique, de sexe masculin ou féminin, dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans et exerçant à titre principal une activité agricole (LOA, article 24)

<sup>18</sup> Un groupe vulnérable est groupe de population composé d'une forte proportion de ménages et d'individus souffrant d'insécurité alimentaire ou exposés à l'insécurité alimentaire (LOA, Article 24)

<sup>19</sup> Pour garantir potentiellement la rentabilité économique, les parcelles rizicoles seront d'au moins 3 ha / attributaire et les parcelles de maraîchage seront d'au moins 0.20 ha / attributaire

sera mise en œuvre en gestion indirecte avec la GiZ, portera sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la filière riz dans les domaines de la production, la transformation, le stockage et le conditionnement ainsi que la sécurité sanitaire des produits. Pour contribuer à la réduction des effets de la chaîne de valeur riz sur l'environnement, notamment la pression sur les ressources ligneuses, des activités de gestion des ressources naturelles, génératrices de revenus pour les exploitations agricoles familiales, seront appuyées, notamment la plantation d'arbres, de fourrages / bourgoutières, la vulgarisation de technologies permettant des économies d'énergies (briquettes de balle de riz, foyers améliorés, énergie solaire, etc.). Finalement, la diversification des sources de revenus des exploitations agricoles familiales sera aussi appuyée (activités de maraîchage).

- **Renforcer la capacité de résilience des populations des régions de Ségou, de Sikasso et de Koulikoro à travers l'irrigation et la gestion appropriée des ressources naturelles.** Cet appui consistera à : 1) renforcer les productions agricoles des petites exploitations familiales à travers la maîtrise de l'eau et le conseil agricole ; 2) mettre en place des mesures de protection et de préservation des ressources naturelles (lutte contre l'érosion des sols et restauration de leur fertilité ; reboisements) ; 3) faciliter l'accès des femmes, et si le cas se présente, celui des personnes déplacées et des migrant(e)s retourné(e)s aux terres irriguées en vue de renforcer leur autonomisation économique; 4) renforcer les connaissances des populations et en particulier des femmes, des enfants et des agents des services techniques agricoles sur les liens entre la production agricole, l'alimentation et la nutrition.
- **Évaluer, auditer et vérifier** les niveaux de réalisations de certains indicateurs pour les déboursements de l'aide budgétaire. Ces actions feront l'objet de contrats de services.
- Toutes autres études qui pourraient être considérées utiles dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la gouvernance du secteur.

## 4.2 Logique d'intervention

La version initiale du programme vise à accompagner le gouvernement dans son objectif d'améliorer les performances du secteur agricole et en particulier le développement de la chaîne de valeur riz contenus dans la politique sectorielle (Plan national d'investissement dans le secteur Agricole — PNISA).

Les dimensions prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles du SANAD étaient traitées jusqu'à fin 2017 dans le cadre du State Building Contract 11 (SBC II, dernier décaissement en 2017) par un appui au renforcement du dispositif national de réponse aux crises.

Cette nouvelle version permet d'introduire dans le programme l'ensemble des composantes couvertes par le SANAD - à savoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable - ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, alors que les enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali restent cruciaux. Il permettra de développer le dialogue sur (i) la qualité de la réponse du gouvernement face aux crises alimentaires et nutritionnelles, en poursuivant le travail engagé dans le cadre du SBC II sur l'amélioration du dispositif national de sécurité alimentaire, mais également (ii) sur l'efficacité du système de subvention au secteur (engrais, semence, intrants animaux, équipement agricole...) grâce au remplacement d'un indicateur sur le débit du fleuve Niger (indicateur n°5) par un indicateur à visée plus structurante (indicateur n°5b).

Cette démarche est complétée par l'introduction de l'approche multisectorielle et intégrée de la nutrition qui permettra d'envisager concomitamment des actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition en mobilisant l'ensemble des politiques publiques pertinentes sur la question. L'enjeu est donc aussi d'assurer une introduction efficiente du domaine de la

malnutrition dans le programme, en particulier sa prise en charge thérapeutique en poursuivant le dialogue sur la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Il s'agira d'encourager la mise à niveau du plan d'actions multisectoriel de nutrition en y intégrant, au moment de sa révision en 2019, les aspects de l'agriculture sensibles à la nutrition, des actions de plaidoyer auprès des différents Ministères concernés par la nutrition et également de promouvoir la concertation intersectorielle via l'inclusion des secteurs clés (agriculture, santé, éducation, protection sociale, eau et assainissement, etc.) dans les revues annuelles sur la nutrition.

L'introduction du domaine de la nutrition est aussi envisagée dans une logique de complémentarité avec l'action de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (ECHO) et pour aider le gouvernement à sortir de sa dépendance vis-à-vis des bailleurs pour le traitement de la malnutrition aiguë (intrants thérapeutiques) surtout que le contexte actuel est caractérisé par une réduction des engagements des bailleurs humanitaires.

Au final l'objectif est d'une part de maintenir la crédibilité des politiques sectorielles SANAD, en particulier le PNISA et le dispositif national de sécurité alimentaire ; et d'autre part de contribuer à renforcer la crédibilité de la Politique nationale de nutrition, en particulier du plan d'action multisectoriel de nutrition.

#### **4.3 Intégration des questions transversales**

Les questions de protection et préservation des ressources naturelles dans la zone Office du Niger sont un objectif spécifique des mesures complémentaires qui seront mises en œuvre. Ces mesures viseront en particulier l'amélioration du drainage pour limiter les impacts négatifs des eaux d'irrigation sur la fertilité des sols. Cela se fera par le biais d'une réhabilitation du réseau de drains ainsi que par une amélioration de son entretien. Par ailleurs, le programme soutiendra les actions visant la valorisation des eaux issues des drains pour la production de pâturage et de bois d'énergie.

La gestion efficace de la ressource eau aura une place principale dans le dialogue politique avec le Gouvernement (deux indicateurs du composant appui budgétaire seront liés à la gestion de l'eau à l'Office du Niger) et il sera demandé que les travaux d'aménagements fassent au préalable l'objet d'études d'impact environnemental et social<sup>20</sup>. Les interventions du programme se baseront sur les résultats de l'évaluation environnementale stratégique du programme PAHA.

En soutenant fortement les activités de maîtrise de l'eau et l'amélioration des systèmes de drainage dans un contexte de rareté de la ressource comme au Sahel, l'intervention de l'UE contribuera à la lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique. Dans le secteur de la riziculture irriguée, la gestion de l'eau par l'irrigation intermittente (afin d'éviter l'inondation permanente des terres rizicoles, source d'émission par fermentation équivalent à 4% de GES national) est la mesure d'atténuation des émissions de GES la plus appropriée.

Les actions financées par l'UE contribueront directement et indirectement au renforcement du rôle de la femme comme actrice économique ainsi qu'actrice principale du changement pour l'amélioration des conditions de vie des ménages. En particulier, le programme visera à réduire les discriminations dans l'accès aux facteurs de productions, auxquelles les femmes doivent faire face. De plus, le soutien au développement des activités dans des maillons particuliers de la

---

<sup>20</sup> Notamment pour ce qui concerne l'utilisation des eaux issues du drainage pour de productions (pâturage et plantation de bois) dans les zones de décharge. Des mesures concrètes sur les chantiers de travaux et des actions de protection et préservation des ressources naturelles pourront être faites pour atténuer les effets négatifs des travaux.

chaîne de valeur riz, par exemple la transformation du riz, traditionnellement menée par les femmes, auront un impact direct sur leurs revenus.

#### **4.4 Contribution à la réalisation des ODD**

La présente intervention s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » et 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

### **5 MISE EN ŒUVRE**

#### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

#### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 96 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

#### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

##### **5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire**

Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 34 300 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 41 853 591,53 EUR. Ce montant repose sur une évaluation continue de la situation et des besoins prioritaires des communautés et du dialogue avec le pays partenaire dans le respect des priorités définies par les cadres politiques (en particulier PNISA).

##### **5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire**

a) Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du PNISA et du plan d'action multisectoriel de nutrition ; maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
- mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du nouveau programme des Finances publiques qui succède le PAGAM
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

Les conditions particulières ainsi que les tranches auxquelles elles s'appliquent sont les suivantes:

Les indicateurs de performance pour le décaissement susceptibles d'être appliqués aux tranches variables sont les suivants: structuration et opérationnalisation de l'Interprofession Riz du Mali,

amélioration du cadre de suivi de la performance de l'Office du Niger et de la transparence budgétaire de l'Office du Niger, amélioration de la gouvernance à l'Office du Niger, amélioration de l'efficacité et de l'efficience des ressources publiques consacrées aux subventions agricoles, disponibilité d'un système fonctionnel de suivi des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles et amélioration de la disponibilité des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour la prise en charge des enfants atteints par la malnutrition sévère aiguë.

Les cibles et les indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et des indicateurs pourra être présentée à la Commission par l'Ordonnateur national du FED à la Commission.

Il convient de noter que toute modification des cibles doit être convenue ex ante au plus tard au terme du premier trimestre de l'exercice soumis à l'évaluation. Les modifications convenues des cibles et des indicateurs font l'objet d'un accord préalable et peuvent être autorisées par écrit (soit au moyen d'une modification formelle de la convention de financement, soit par un échange de lettres).

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

### 5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

Une combinaison de tranches fixes et variables sera utilisée.

Montant de décaissement	Période indicative de décaissement				Total
	Troisième trimestre 2018	Troisième trimestre 2019	Troisième trimestre 2020	Troisième trimestre 2021 <sup>21</sup>	
<b>Tranche fixe</b>	3 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	<b>15 000 000</b>
<b>Tranche variable</b>	500 000	3 800 000	0	15 000 000	<b>19 300 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 500 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>34 300 000</b>

### 5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> À noter que ce décaissement n'est pas encore effectué et devrait être évalué à une date ultérieure.

<sup>22</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

#### 5.4.1 *Passation de marchés (gestion directe)*

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Vérification des indicateurs (appui à la vérification de l'atteinte par le Gouvernement des différents indicateurs et conditions générales).	<i>Services</i>	4	T2 2018, T2 2019, T2 2020, T2 2021

#### 5.4.2 *Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre*

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la KfW. Cette mise en œuvre implique la réalisation d'infrastructures d'irrigation, de conservation des produits agricoles (magasins) et de désenclavement (pistes rurales); la mise en place de mesures de protection et de préservation des ressources naturelles (lutte contre l'érosion des sols, restauration de la fertilité des sols, reboisements) ; la facilitation de l'accès des femmes et si le cas se présente, celui des personnes déplacées et des migrant(e)s retourné(e)s aux terres irriguées et la sensibilisation des populations (y compris des agents des services techniques ) sur les bonnes pratiques nutritionnelles ainsi que sur les risques sanitaires liés à l'eau dans les régions de Ségou, de Sikasso et de Koulikoro. Cet appui s'inscrit dans une logique de développement durable axée sur des éléments et principes respectueux des ressources naturelles. Elle contribue à l'atteinte des objectifs 1, 2, 3, et 4 mentionnés à la section 4.1.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : son expertise sectorielle/thématique spécifique et ses capacités logistiques et/ou de gestion. La KfW dispose d'une très grande expérience dans ce domaine et est considérée comme le principal partenaire de mise en œuvre du Programme national d'irrigation de proximité (PNIP) financé par plusieurs bailleurs de fonds au Mali. Dans ce cadre, la KfW a déjà bénéficié de deux conventions de délégation du FED pour la mise en œuvre des projets IRRIGAR (Initiative de Renforcement de la Résilience par l'Irrigation et la Gestion Appropriée des Ressources) dans les régions de Sikasso et de Koulikoro. Le ROM effectué en 2015 sur l'un des projets (n°FED/2013/ 333-952) a conclu positivement sur la pertinence, efficacité, et pérennité des actions. La communication avec la KfW ainsi que sa collaboration avec les services techniques de l'État sont bonnes et régulières. La KfW dispose aussi des capacités logistiques et de gestion pour mettre en œuvre les activités envisagées dans les régions, avec un suivi fait par son bureau basé à Bamako.

Exception au principe de non-rétroactivité des coûts :

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des frais supportés à compter du 25/10/2022 car il est nécessaire d'assurer la continuité des appuis du projet IRRIGAR IIIa (contrat n° FED 2020/415-584) prenant fin le 24/10/2022 et ce, en vue de capitaliser sur les leçons apprises et faire une économie d'échelle dans le recrutement d'un nouveau personnel du projet.

#### 5.4.3 *Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre*

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Coopération technique allemande (GIZ). Cette mise en œuvre correspond aux objectifs 1, 2, 3 et 4 de la section 4.1. Elle implique l'assistance aux acteurs de la filière riz pour le développement durable de la chaîne de valeur, en particulier dans la zone Office du Niger. Les activités porteront sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs dans les domaines de la

production, la transformation, le stockage, le conditionnement et la sécurité sanitaire des produits. Cet appui s'inscrit dans une logique de développement durable. Ainsi, des activités de gestion des ressources naturelles (également génératrices des revenus pour les exploitations agricoles familiales) seront appuyées pour contribuer à la réduction des effets négatifs de la chaîne de valeur riz sur l'environnement.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : la GiZ, et en particulier le « Centre d'innovations vertes » (initiative au sein de la GiZ financée par le Ministère de la coopération allemande) dispose d'une expertise technique très pertinente pour le développement du potentiel de la chaîne de valeur riz à travers, entre autres, l'appui à la diffusion de systèmes de production intensifs, la formation et le conseil agricole aux acteurs, ainsi que le renforcement des liens avec le secteur privé. La GiZ, de par ses activités dans le secteur agricole au Mali, dispose également d'une longue expérience de partenariat avec les structures techniques étatiques (même à niveau régional).

#### **5.4.4** *Gestion indirecte avec une organisation internationale*

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'UNICEF. Elle correspond aux objectifs 5 et 6 et au résultat 6 de la section 4.1. Cette mise en œuvre implique l'assistance technique au Ministère de la santé pour le renforcement de leurs capacités pour une meilleure coordination multisectorielle des interventions de nutrition et gestion de la prise en charge de la malnutrition aiguë. Les activités porteront sur : (i) le renforcement des capacités pour la gestion autonome et efficace de l'approvisionnement ; (ii) des formations sanitaires en intrants de la nutrition; (iii) la coordination multisectorielle effective des actions liées à la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes et (iv) le système d'information pour la nutrition qui devra fournir des données exhaustives et de bonne qualité.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : l'UNICEF fournit depuis plusieurs années un appui au Ministère de la santé dans ce domaine, promouvant l'intégration des ATPE dans la liste des médicaments essentiels. De plus, actuellement, c'est l'UNICEF qui prend en charge l'achat et l'approvisionnement de ces ATPE pour le Mali. L'UNICEF dispose donc d'un double avantage pour pouvoir mettre en œuvre efficacement cet appui complémentaire.

#### **5.4.5** *Gestion indirecte avec la République du Mali*

Une partie de la présente action ayant pour objectif d'appuyer le gouvernement dans le développement du secteur agricole et de la chaîne de valeur riz en particulière et d'en renforcer la gouvernance, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République du Mali conformément aux modalités suivantes.

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi de subventions de la Commission. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

## 5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.6 Budget indicatif

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>
<b>Appui budgétaire - Contrat de réforme sectorielle</b> – voir section 5.3	<b>34 300 000,00</b>
<b>Appui complémentaire sectorielle</b> – voir section 5.4	<b>41 853 591,53</b>
<i>Passation des marchés en gestion directe pour les prestations des services (vérification des indicateurs) - voir section 5.4.1.</i>	<i>52 590,00</i>
<i>Gestion indirecte avec KfW</i> voir section 5.4.2	<i>14 500 000,00</i>
<i>Gestion indirecte avec GiZ</i> - voir section 5.4.3.	<i>5 000 000,00</i>
<i>Gestion indirecte avec UNICEF</i> - voir section 5.4.4.	<i>1 500 000</i>
<i>Gestion indirecte avec la République du Mali (contrats de travaux, fournitures et services) - voir section 5.4.5.</i>	<i>20 801 001,53</i>
- <i>Travaux d'aménagements hydroagricoles et de drainage en zone Office du Niger</i>	<i>16 965 138,69</i>
- <i>Surveillance/contrôle des travaux d'aménagements hydroagricoles</i>	<i>1 000 000,00</i>
- <i>Assistance technique pour le renforcement des capacités de la CPS/SDR</i>	<i>1 240 868,47</i>
- <i>Assistance technique pour le renforcement des capacités de l'interprofession Riz</i>	<i>944 994,37</i>
- <i>Assistance technique (agriculture – élevage &amp; pêche/économie et finances)</i>	<i>650 000,00</i>
<b>Evaluation</b> (voir section 5.9) et <b>Audit</b> (voir section 5.10)	sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement
<b>Communication et visibilité</b> (voir section 5.11)	<b>130 000,00</b>
<b>Provision pour dépenses imprévues</b>	<b>216 408,47</b>
<b>Totaux</b>	<b>76 500 000,00</b>

## **5.7 Structure organisationnelle et responsabilités**

S'agissant de la composante d'appui budgétaire, un cadre de dialogue gouvernement du Mali - UE sera mis en place pour assurer le suivi régulier de l'état d'avancement des indicateurs, sur la base des leçons tirées de la méthode de suivi du SBC II. Des réunions de suivi régulières auront lieu sous l'égide des Ministères de l'agriculture et de l'économie et des finances.

Des réunions techniques régulières auront lieu avec les structures et organismes concernés par la chaîne de valeur riz, les allocations budgétaires et en particulier les ressources publiques consacrées aux subventions agricoles, ainsi que les acteurs concernés par la transversalité du domaine de la nutrition : Ministère de l'agriculture, Commissariat pour la sécurité alimentaire, Ministère de l'élevage et de la pêche, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministères en charge de l'environnement et de l'eau et assainissement ainsi que respectivement leurs Directions nationales, la cellule de planification et des statistiques du secteur développement rural, l'Institut d'économie rurale, l'Office du Niger et ses départements (liste non exhaustive).

La cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CONFED) sera l'interlocuteur prioritaire durant l'exécution du programme. L'UE assurera un cadre de coordination régulière entre les différents acteurs qui sont en charge de la mise en œuvre de mesures complémentaires.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux organes de gouvernance susmentionnés, mis en place pour régir la mise en œuvre de l'action.

## **5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation ex post de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandés par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'elle pourra donner des

éléments pour la formulation des interventions futures dans le secteur, et plus particulièrement l'extension du contrat de réforme à l'ensemble du secteur agricole.

L'évaluation de la présente action peut être réalisée individuellement ou dans le cadre d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire réalisée avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire ou des parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

#### **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

#### **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

Afin d'accroître la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des communiqués et déclarations conjointes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Il est prévu qu'un marché de services de communication et de visibilité pourra être conclu au titre d'un contrat-cadre.

**APPENDICE – TABLEAU DE LA LOGIQUE D’INTERVENTION**

	<b>Chaîne des résultats</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs de référence (année)</b>	<b>Cibles à l’horizon de la fin du contrat d’appui budgétaire (année)</b>	<b>Sources des données</b>
<b>Impact attendu de la politique (objectif général)</b>	Eradication de la pauvreté et promotion d’une croissance durable et inclusive	% de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté  Index de GINI	43,6% (Banque Mondiale, 2009)  33 (rapport IDH 2013)	A déterminer sur la base du document stratégique du Gouvernement	Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable du Mali ne dispose pas encore de Cadre de Mesure de Performance
<b>Effets attendus de la politique [objectif(s) spécifique(s)]</b>	Amélioration de la performance économique du secteur agricole	Valeur ajouté brut agricole	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Amélioration de la performance économique de la chaine de valeur riz	Taux annuel de croissance de la productivité de la chaine de valeur riz	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Réduction de la pauvreté des exploitations familiales agricoles	Niveau des revenus des exploitations familiales	112 450 FCAF/ha en 2012 (PNISA)	A déterminer	Enquête Agricole de Conjoncture
	Amélioration du rôle économique des femmes	% des femmes vivant au-dessous du seuil de pauvreté	A déterminer	A déterminer	Enquête Agricole de Conjoncture
	Amélioration du développement d’une approche multisectorielle et intégrée de la nutrition par le Gouvernement du Mali	- Développement d’une approche multisectorielle et intégrée de la nutrition.	A déterminer	A déterminer	Textes gouvernementaux

	Amélioration de la prise en charge des enfants atteints de la malnutrition aigüe sévère (MAS)	- Taux de mortalité infanto-juvénile		Voir DPPD du MSHP	
		- Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants	10,7 %	Voir DPPD du MSHP	Données SMART en 2017
		- Prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans	2,6 %	Voir DPPD du MSHP	Données SMART en 2017
		- % d'enfants malnutris aigus pris en charge			
Produits induits	Amélioration de la mise en œuvre du PNISA	Les liens avec entre le PNISA et les Budget-Programme sont établis			
	Amélioration de la qualité des réponses du gouvernement aux crises alimentaires et nutritionnelles	<b>Finalisation et adoption d'un « plan de contingence »</b>	Plan de contingence non finalisé et non adopté ;		
		<b>Définition d'une grille d'évaluation des plans nationaux de Réponse (PNR) basée sur une approche « Gestion axée sur les Résultats »</b>	Inexistence de grille d'évaluation des PNR axée sur les résultats		
		<b>Effectivité du processus inclusif d'évaluation du plan national de réponse</b>	Inexistence d'une évaluation inclusive		

	Amélioration de la mise en œuvre du plan multisectoriel nutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du Plan d'action multisectoriel de nutrition (2019-2022) intégrant les enseignements/leçons et recommandations tirés de l'évaluation du précédent plan (2014-2018)</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité de l'inclusion effective des aspects de l'agriculture sensible à la nutrition dans le Plan d'action multisectoriel de nutrition (2019-2022)</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité de l'inclusion de la nutrition dans le paquet minimum d'activité des structures de santé,</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité du plaidoyer pour l'intégration des aspects sensibles à la nutrition dans les politiques sectorielles au moment de leur révision</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité d'un cadre inclusif de concertation sur la nutrition</li> </ul>			

	Amélioration du dialogue état — Interprofession Riz	<b>Un cadre de concertation et de dialogue entre État et Interprofession Riz est institué et est fonctionnel</b>	Pas de cadre de concertation en dialogue en 2016	En 2020 existence d'un arrêté instaurant le cadre de concertation et de minimum un accord établis entre État et Interprofession	arrêté instaurant le cadre de concertation, CR des réunions de concertation accord(s) établi(s) entre État et Interprofession
	Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :  Amélioration de la gestion des terres	<b>Les exploitations agricoles familiales sont attributaires de parcelle rizicole économiquement viables sur les nouveaux aménagements à l'Office du Niger</b>	En 2016, la quasi-totalité des parcelles attribuées aux exploitations agricoles familiales pour riziculture sont au-dessous du seuil de viabilité économique (3 ha)	100% des parcelles attribuées entre 2017 et 2021 aux exploitations agricoles familiales pour riziculture sont > 3 ha	actes administratifs d'attribution des terres ; décisions d'attribution des terres du PDG de l'Office du Niger ; extrait du livre du foncier de l'Office du Niger

	<p>Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :</p> <p>Amélioration de la gestion de l'eau</p>	<p><b>La consommation d'eau à l'hectare cultivé en saison d'hivernage est réduite</b></p>	<p>13.639 m3/ha en 2012/2013</p>	<p>&lt;= 12.350 m3/ha en 2019</p>	<p>rapport du suivi des consommations d'eau issu de l'analyse des données du logiciel SIGON (système d'information générale de l'Office du Niger)</p>
	<p>Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :</p> <p>Amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production (terres)</p>	<p><b>La proportion des superficies nouvellement aménagées à l'Office du Niger attribuées aux femmes (toutes spéculations confondues)</b></p>	<p>En 2016, moins de 10% des terres aménagées par l'Etat ou ses partenaires pour les exploitations familles ont été attribuées aux femmes</p>	<p>Au moins 10% des superficies nouvellement aménagées à l'Office du Niger entre 2017 et 2021 sont attribuées aux femmes</p>	<p>actes administratifs d'attribution des terres ; décisions d'attribution des terres du PDG de l'Office du Niger ; extrait du livre du foncier de l'Office du Niger</p>
	<p>Amélioration des services fournis par Office du Niger aux exploitations agricoles familiales :</p> <p>Amélioration de la gestion financière</p>	<p>La comptabilité analytique est opérationnelle à l'Office du Niger</p>	<p>Pas de comptabilité analytique en 2016</p>	<p>Comptabilité analytique opérationnelle en 2017</p>	<p>Le compte annuel 2017, les états financiers, les principaux coûts unitaires ainsi que les ratios de gestion sont élaborés avec l'outil de gestion analytique FINPRONET</p>

	Amélioration de la disponibilité des ATPE pour la prise en charge des enfants atteints par la malnutrition sévère aigüe	<b>Inscription des ATPE (PlumpyNut) sur la liste nationale des médicaments essentiels du Mali</b>	ATPE non inscrit sur la liste nationale des médicaments essentiels du Mali (en 2018)	Inscription des ATPE (PlumpyNut) sur la liste nationale des médicaments essentiels du Mali (en 2019)	
		<b>Existence d'une feuille de route pour l'intégration de la prise de charge intégrée de la malnutrition aigüe (PCIMA)</b>	Inexistante (en 2018)	Existence (en 2019)	
		<b>Nombre de cartons d'ATPE (PlumpyNut) achetés par le gouvernement sur le budget national</b>	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 000 cartons d'ATPE (en 2020)</li> <li>• 24 000 cartons (en 2021)</li> </ul>	
<b>Produits directs</b>	Renforcement des capacités de la CPS/SDR à suivre et évaluer la mise en œuvre du PNISA	<p>Nombre des rencontres du comité technique de coordination et de suivi du PNISA</p> <p>Nombre des formations reçues par les cadres de la CPS/SDR</p> <p>Nombre des rencontres CPS/SDR et PTF pour préparation de la revue sectorielle</p>	<p>Mécanisme informel de suivi en place e 2016</p> <p>Les PTF ne participent pas au processus de préparation de la revue sectorielle</p>	Cibles à définir	<p>CR des réunions du Comité de Suivi</p> <p>CR des réunions de préparation entre CPS/SDR et PTF</p>
	Renforcement des capacités de l'Interprofession Riz à mener ses fonctions	Indicateur à définir	A définir	A définir	A définir
	Augmentation des superficies aménagées à l'Office du Niger	Nombre ha aménagés par le programme	0 en 2016	2500 en 2020	Rapport de la GiZ, rapport de l'Office du Niger

	Assistance des acteurs de la filière riz pour le développement durable de la chaîne de valeur à l'Office du Niger et la sécurisation de leurs revenus	<p>Nombre de technologies innovantes visant une meilleure gestion et une conservation des ressources naturelles adaptées</p> <p>Nombre des nouvelles activités génératrices de revenus adoptées</p> <p>Nombre des formations aux acteurs de la chaîne de valeur</p> <p>Nombre des référentiels technico-économiques des produits et technologies innovantes développés</p>	A définir avec GiZ et Office du Niger	A définir avec GiZ et Office du Niger	Rapports projet GiZ
	Renforcement des capacités des services du Ministère de l'Économie et des Finances et/ou des Ministères en charge du développement rural sur la gestion des subventions agricoles	Nombre des formations reçues par les cadres du Ministère de l'Économie et des Finances et/ou des Ministères en charge du développement rural	A définir	A définir	A définir
	Renforcement des capacités des services de la santé (DNS et/ou DPM) dans leurs domaines respectifs se (prise en charge holistique de la nutrition, gestion des approvisionnements des médicaments essentiels, dont les ATPE).	Nombre des formations reçues par les cadres des services de la santé (DNS et/ou DPM)	A définir	A définir	A définir

	Des mesures de protection et de préservation des ressources naturelles sont adoptées pour une meilleure durabilité de la CVA-riz	Nombre de Km de drains aménagés par le programme	0		
		Nombre d'exploitations agricoles ayant adopté au moins une (01) mesure GRN visant une meilleure gestion des ressources naturelles	0		
		Nombre de ménages agricoles utilisant l'énergie renouvelable pour les besoins	0		
		Nombre de femmes ayant adopté les technologies économes et de substitution au bois-énergie	0		
		Superficie des terres marginales valorisées grâce aux mesures GRN	0		

	<p>Renforcer la capacité de résilience des populations des régions de Sikasso et de Koulikoro à travers l'irrigation et la gestion appropriée des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires bénéficiant des appuis du projet (à désagréger par sexe)</li> <li>- Revenu supplémentaire par hectare</li> <li>- % femmes en situation de vulnérabilité nutritionnelle âgées de 15 à 49 ans consommant au moins 5 groupes alimentaires sur 10 ;</li> <li>- Nombre d'hectares (ha) aménagés et/ou réhabilités.</li> <li>- Nombre d'hectares (ha) aménagés/réhabilités mis en valeur (exploités) (à désagréger par saison : saison et contre saison)</li> <li>- Nombre de Km de pistes aménagés et/ou réhabilités.</li> <li>- Nombre de Km de cordons pierreux installés ;</li> <li>- Nombre d'hectares (ha) de plantation ;</li> <li>- Les ventes annuelles des produits des principales cultures soutenues;</li> <li>- Les marges brutes des bénéficiaires (à désagréger selon le genre et par culture);</li> </ul>	À définir	À définir	<p>Rapports d'activité</p> <p>Rapports d'évaluation</p>
--	---	--	-----------	-----------	---